



Paris, le 14 janvier 2010,

Catastrophe en Haïti :
Eric BESSON met en place un dispositif exceptionnel
d'accueil en France des victimes

Compte tenu de l'ampleur et de la gravité de la catastrophe naturelle en Haïti, Eric BESSON, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, a décidé la mise en place d'un **dispositif exceptionnel et temporaire d'accueil des victimes en France**.

Ce dispositif comprend :

- Un allègement des conditions du regroupement familial. Près de 80.000 ressortissants haïtiens vivent en France et ont certains membres de leurs familles concernés par la catastrophe en Haïti.
- Des facilités accordées pour la délivrance des visas pour visites familiales.
- Des visas et autorisations de séjour délivrés à titre humanitaire pour les victimes dont l'état de santé nécessite un traitement médical spécialisé en France.

*« La réaction de la France doit être à la hauteur de sa tradition républicaine d'accueil, de solidarité, et d'humanité, et des liens historiques et culturels profonds qu'elle entretient avec le peuple haïtien. **Dans des circonstances aussi effroyables et douloureuses, tous nos efforts doivent se concentrer sur l'aide aux Haïtiens** »* a conclu Eric BESSON.

Contacts presse :

Conseillère en charge de la communication : Valentine MARY – 01 77 72 61 13 / 06 32 87 93 55

Attaché de presse : Thomas PERNETTE – 01 77 72 62 22 / 06 71 44 04 68